

<https://enseignants.se-unsa.org/Devenir-cadre-de-l-UNSS-a-la-rentree-2021-comment-faire>



Devenir cadre de l'UNSS à la rentrée 2021 : comment faire ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La [note de service](#) pour candidater à un poste de cadre de l'UNSS pour la rentrée 2021 est parue.

Elle précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures aux emplois de :

- Directeur national adjoint de l'UNSS ;
- Directeur et directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un recteur ;
- Directeur et directeur adjoint de service départemental, conseiller technique auprès d'un IA-Dasen.

La note de service liste également les compétences attendues et donne les modalités, le calendrier et l'acte de candidature.

À savoir !

La fonction de cadre local de l'UNSS fait partie des fonctions particulières pour être éligible à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1 ([en savoir plus](#)).

Quand et comment candidater pour un emploi de directeur et directeur adjoint de service régional ou de directeur et directeur adjoint de service départemental ?

Les collègues éligibles aux conditions doivent transmettre avant le 4 décembre 2020 minuit, [le formulaire de candidature](#) par la voie hiérarchique au rectorat de l'académie concernée, aux services de la DGRH (B2-2) et à la direction nationale de l'UNSS, accompagnés d'un CV et de toute pièce attestant les qualifications et compétences.

Les dossiers seront examinés et classés par chaque recteur qui informera les candidat-es de la suite donnée à leur candidature avant le 8 mars 2021.

Attention !

L'envoi simultané d'un exemplaire aux services de la DGRH (B2-2) et à la direction nationale de l'UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, est à effectuer dans le même délai.

Sélection des candidats, audition et résultats

Toutes les candidatures seront examinées, selon des modalités de nature à apprécier la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil des candidat-es.

La commission de sélection est composée :

- du recteur ou de son représentant (secrétaire général ou IA-Dasen) ;
- de l'IA-IPR EPS ;
- de l'IA-IPR EVS ;
- d'un représentant de la directrice nationale de l'UNSS (directeur national adjoint).

Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidat-es puis à l'audition des candidat-es retenus. Les candidat-es auditionnés reçoivent une convocation et celles et ceux dont le dossier n'a pas été retenu pour des motifs d'irrecevabilité sont informés.

Dans la mesure où les candidat-es peuvent postuler sur plusieurs postes, les recteurs établissent une liste des candidat-es sélectionnés classés par ordre de mérite et proposent à la direction nationale de l'UNSS ainsi qu'aux services de la DGRH (B2-2) les candidatures retenues avant le 8 mars 2021 (dossiers des candidatures et classement).

Communication des résultats

Les services de la DGRH transmettront à chaque recteur le nom du candidat retenu avant le 15 mars 2021.
Les résultats sont communiqués à l'ensemble des candidat-es auditionné-es avant le 29 mars 2021.

Quand et comment candidater pour un emploi de directeur national adjoint de l'UNSS ?

Les collègues éligibles aux conditions doivent formaliser leur demande via le site [Place de l'emploi public](#) en répondant aux offres d'emploi proposées. Ils adressent, simultanément, leur candidature accompagnée d'un CV et de toutes pièces attestant de leurs qualifications et de leurs compétences à la directrice nationale de l'UNSS. Les dossiers seront examinés et classés par la direction nationale de l'UNSS, laquelle informera les candidats de la suite réservée à leur candidature.

Quel statut après le recrutement ?

Les personnels recrutés sur des postes de directeur ou directeur adjoint de service régional ou départemental seront :

- affectés par arrêté ministériel dans l'académie de recrutement en cas de changement d'académie ;
- affectés à titre définitif par arrêté du recteur en cas de changement de poste au sein de la même académie.

Les personnels recrutés sur des postes de directeurs nationaux adjoints seront placés en position de détachement auprès de l'UNSS.

Attention !

Si vous avez participé aux mutations interacadémiques, sachez que le recrutement sur un poste de cadre UNSS entraînera l'annulation de cette participation.

Quels sont les postes à pourvoir pour la rentrée 2020 ?

Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 2021

Académie de Besançon :

- Directeur du service régional, conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Besançon

Académie de Bordeaux :

- Directeur du service départemental adjoint, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Gironde (33)

Académie de Clermont-Ferrand :

- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Haute-Loire (43)

Académie de Créteil :

- Directeur du service régional adjoint, conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Créteil

Académie de Dijon :

- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Nièvre (58)
- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Saône et Loire (71)

Devenir cadre de l'UNSS à la rentrée 2021 : comment faire ?

Académie de Grenoble :

- Directeur du service régional, conseiller technique auprès de la rectrice de l'académie de Grenoble

Académie de Guyane :

- Directeur du service régional, conseiller technique auprès du recteur de l'académie de la Guyane

Académie de Lille :

- Directeur du service régional, conseiller technique auprès de la rectrice de l'académie de Lille
- Directeur du service régional adjoint, conseiller technique auprès de la rectrice de l'académie de Lille
- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département du Nord (59)
- Directeur du service départemental adjoint, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département du Pas-de-Calais (62)

Académie de Mayotte :

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie
- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

Académie d'Orléans-Tours :

- Directeur du service régional adjoint, conseiller technique auprès de la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen de l'Indre (36)

Académie de Poitiers :

- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Charente-Maritime (17)

Académie de Rennes :

- Directeur du service régional, conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Rennes

Académie de Strasbourg :

- Directeur du service départemental, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département du Bas-Rhin (67)

Académie de Versailles :

- Directeur du service départemental adjoint, conseiller technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Essonne (91)

Direction nationale (1 poste) :

- Directeur(trice) national adjoint(e)

L'attention des recteurs est appelée sur le fait qu'en dehors du cadre de ces deux campagnes de recrutement, aucune affectation sur des postes de directeur ou directeur adjoint de service régional ou départemental ne peut avoir lieu.

NB : les postes appelés à devenir vacants ou non pourvus à l'issue de la procédure, ou créés durant l'année scolaire, font l'objet d'une publication sur le site [Place de l'emploi public](#) par les services académiques et sur le site de l'UNSS, ainsi que sur le site de l'UNSS pour les détachements.